

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 1er avril 2019 à 19 h

Sous la présidence de M. RINKENBACH René

Membres présents : ALLARD F - BARDA JP - CONRAD J- FELT T - GAUTAUD E - GREFF H -KLEIN C- KOMLANZ L- MEYER B- MULLER M- PROUST F -RINKENBACH R -SIEBERT C -SPANNAGEL D -ZINS M

Membres absents excusés : BINGER F - DE FRANCESCO D - FRITZ N - ZOWNIR E

Membre absent non excusé : /

Procurations : BINGER F à BARDA JP - DE FRANCESCO D à RINKENBACH R - FRITZ N à SPANNAGEL D - ZOWNIR E à MEYER B

1. Désignation du secrétaire de séance

Sur proposition du maire, le conseil municipal désigne Nelly HEISLER, adjoint administratif en qualité de secrétaire de séance par 15 voix pour et 4 votes pour par procuration.

2. Compte administratif 2018 lotissement Hessert

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. BARDA J Paul, adjoint aux finances, et de la Trésorière, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018, et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur, et considérant que M. René RINKENBACH, ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2018 les finances communales en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés.

Le conseil municipal approuve par 14 voix pour, et 3 votes pour par procuration, le compte administratif de l'exercice 2018, le maire ne participant pas au vote et ne votant pas au titre de la procuration à son nom.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- un résultat de fonctionnement de : 179 025.39 €
- un déficit de la section d'investissements de : 157 563.03 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement. Le conseil décide d'affecter le résultat de fonctionnement au compte 002.

3. Compte de gestion 2018 lotissement Hessert

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des

états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018 après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; considérant que toutes les dépenses et recettes ont été justifiées :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2018 au 31/12/2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part par 19 voix pour.

4. Budget primitif 2019 lotissement Hessert

Le Conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité le budget primitif 2019 du lotissement Hessert comme suit :

BALANCE GENERALE DU BUDGET :

| | |
|----------------------------------|--------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | |
| RECETTES | 2 571 702.07 |
| DEPENSES | 2 571 702.07 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | |
| RECETTES | 2 329 117.47 |
| DEPENSES | 2 329 117.47 |

5. Taux des 3 taxes

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et 4 votes pour par procuration de ne pas modifier les taux des 3 taxes pour 2019 qui s'établissent comme suit :

- Taxe d'habitation : 12.84 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 12.67 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.25 %

Le produit fiscal attendu pour 2019 est de 345 016 €.

6. Tarifs locations et prestations

L'adjoint au maire en charge des finances propose aux membres du conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs des locations et des prestations diverses proposées par la collectivité pour 2019.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents et 4 votes pour par procuration.

7. Subventions aux associations

Pour l'année 2019, le conseil municipal décide d'accorder, par 15 voix pour et 4 votes pour par procuration, les subventions suivantes :

| Société ou associations | Montants |
|--|-----------------|
| Association autonome des parents d'élèves | 200 € |
| Association « Gym Club » | 200 € |
| Association Pêche et Nature | 200 € |
| Cercle sportif de Diebling | 200 € |
| Chorale la Marjolaine | 200 € |
| Chorale liturgique | 200 € |
| Club des amis du 3^{ème} âge | 200 € |
| Club de peinture Arc en Ciel | 200 € |
| Cyclo Club de Diebling | 200 € |
| Société des colombophiles Le Messenger | 200 € |
| Association des Arboriculteurs de DIEBLING | 200 € |
| A.M. Diebl'impact | 200 € |
| Association chasse nature de DIEBLING et environs | 200 € |
| La Dieblingeoise | 200 € |
| MAM Pirouette des bambins | 200 € |
| Le sourire de Cloé | 200 € |

Après délibération le conseil municipal décide également par 14 voix pour, 2 votes contre et 2 abstentions de reconduire la subvention annuelle pour frais de fonctionnement à l'Harmonie municipale à hauteur de 3 300.00 €.

Compte tenu du fait que nous avons versé 2 958,21€ de subvention en trop pour l'année 2018, seule la différence sera versée cette année, soit une somme arrondie à 350,00€.

En outre, le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 8.00 € par membre de moins de 18 ans au club de football CSD, au club de boxe Diebl'impact et au gym club.

8. Compte administratif 2018 commune et affectation des résultats

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. BARDA J Paul, adjoint aux finances, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018, et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

et considérant que M. René RINKENBACH, ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2018 les finances communales en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés.

Le conseil municipal approuve par 13 voix pour, 1 abstention et 3 votes pour par procuration, le compte administratif de l'exercice 2018, le maire ne participant pas au vote et ne votant pas au titre de la procuration à son nom.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de : 233 194.66 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.)

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit par 15 votes pour et 4 votes pour par procuration :

| | |
|--|---------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| A <u>résultat de l'exercice</u> | +233 194.66 € |
| B <u>Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du cpte administratif | 0 € |
| C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C et négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous) | +233 194.66 € |
| D solde d'exécution d'investissement | - 127 936,31€ |
| E Solde des restes à réaliser d'investissement | + 45 473.12 € |
| F Besoin de financement = D+E | - 82 463,19€ |
| AFFECTATION = C = G+H | 233 194.66 € |
| 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F | 82 463,19 € |
| 2) H Report en fonctionnement R 002 | 150 731.47 € |
| DEFICIT REPORTE D 002 | 0.00 € |

9. Compte de gestion 2018 commune

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018; après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; considérant que toutes les dépenses et recettes ont été justifiées :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2018 au 31/12/2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
Statuant sur l'exécution de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part par 19 voix pour.

10. Budget primitif 2019 de la commune

Le Conseil Municipal décide d'adopter par 14 voix pour, 1 abstention et 4 votes pour par procuration le budget primitif 2019 comme suit :

BALANCE GENERALE DU BUDGET :

| | |
|----------------------------------|----------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | |
| RECETTES | 1 040 631.47 € |
| DEPENSES | 1 040 631.47 € |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | |
| RECETTES | 939 094.66 € |
| DEPENSES | 939 094.66 € |

11. Dons aux œuvres

Le conseil municipal décide de donner comme chaque année 50.00€ aux associations qui nous sollicitent ; dans la limite de 10 associations maximum.

Le conseil charge le maire de donner suite aux demandes de subventions déjà reçues, à savoir :

- Association française des sclérosés en plaque - AFSEP
- Association pour le don du sang bénévole de Forbach, Freyming Merlebach et environs
- Association ESPOIR des sclérosés en plaques de MOSELLE EST
- Groupe de Secours Catastrophe Français - Association humanitaire de sapeurs-pompiers
- Secours populaire français
- Amicale des porte-drapeaux anciens combattants militaires et patriotes de Forbach Moselle-Est

12. Balayage des rues

Le maire présente aux membres du conseil le devis de l'entreprise KLEIN Guy TP de DIEBLING pour la mise à disposition d'un camion balai pour le nettoyage des caniveaux et parkings de la commune. Ce qui représente une longueur de voirie de 10 km, soit 20 km de balayage des caniveaux pour un montant de 1 100.00€ HT, soit 1 320.00 € TTC.

Le conseil donne son accord à l'unanimité et charge le maire de faire effectuer les travaux.

13. Achat instruments

Le président de l'Harmonie municipale nous a fourni un devis de la société GB Musique SAS d'un montant de 3 850,00€ TTC pour l'achat d'une clarinette.

Le conseil souhaite obtenir des devis comparatifs et décide de reporter ce point au prochain conseil.

14. Demande de subventions école élémentaire

L'adjointe en charge des écoles présente les deux demandes de subventions de l'école élémentaire. L'une de 100,00€ pour l'intervention de l'association Sirius et leur planétarium le jeudi 31 janvier au Clos des arts.

L'autre de 27,50€ pour le spectacle en langue allemande intitulé « Lili in Bayern » donné au Clos des arts le 21 mars.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

15. Divers

a) Participation au centre aéré de Hundling

Sur proposition de l'adjoint en charge des finances, le conseil décide de renouveler l'aide de 10,00€ par semaine par enfant accordée aux enfants résidant dans la commune pour participation au centre aéré de Hundling.

b) Feux d'artifices

L'adjoint en charge des associations propose aux membres du conseil de prendre en charge à 100% soit 1000.00 € le feu d'artifice tiré lors de la fête du 14 juillet et de financer à hauteur de 50% soit 500.00 € le feu d'artifice des feux de la St Jean.

Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents et 4 votes pour par procuration.

c) Remplacement battants de cloches

Le maire informe le conseil que deux battants de cloche sont à remplacer et expose le devis de la société BODET CAMPANAIRE SAS obtenu pour 2 792,00€ HT soit 3 350,40€ TTC.

Le maire propose de répartir à parts égales la prise en charge du remplacement des battants entre la commune et le conseil de fabrique.

Après délibération, le conseil donne son accord et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

d) Subvention pêche et nature

Le maire lit le courrier reçu du Président de l'association Pêche et Nature qui requiert une subvention exceptionnelle de 2 000,00€ pour l'achat du nouveau tracteur pour réaliser les travaux de tonte autour de l'étang.

La commune avait déjà accordé une première subvention de 2 000,00€ pour l'achat dudit tracteur qui a coûté 4 000,00€.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'accorder la subvention requise par 18 voix pour, 1 abstention.

e) Adhésion au CAUE

La MATEC (Moselle Agence Technique) nous informe que nous pouvons adhérer gratuitement au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer au CAUE de la Moselle, Association dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter au contexte local et dont les statuts figurent en annexe de la présente délibération,

- de mandater Monsieur René RINKENBACH Maire, pour représenter la Commune de Diebling avec voix délibérative, aux Assemblées Générales du CAUE de la Moselle.

Concernant le tarif d'adhésion au CAUE de la Moselle et considérant que le département de la Moselle finance le CAUE par la Taxe d'aménagement et MATEC, il a été décidé par délibération du conseil d'administration du CAUE en date du 7 juin 2018, que toute collectivité déjà adhérente à MATEC et souhaitant adhérer au CAUE bénéficierait d'une adhésion gratuite au CAUE.

A titre d'information et pour les collectivités non adhérentes à MATEC, le tarif d'adhésion au CAUE est le suivant :

- 0,16€/ habitant avec un minimum de contribution de 90€ pour les communes
- 0,05€/ habitant avec un minimum de contribution de 90€ pour les EPCI

Compte tenu de ces éléments, et du fait que la collectivité soit déjà adhérente à MATEC, aucune cotisation au CAUE de la Moselle ne sera due au titre de son adhésion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h20.